



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Veuves

Question écrite n° 65821

Texte de la question

M Denis Jacquat demande à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration si la mise en place d'un revenu minimal destiné spécifiquement aux veuves âgées, équivalant dans son principe à celui du RMI mais beaucoup plus souple et modulable en fonction de la particularité des situations des personnes concernées, peut être envisagée par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement ne reconnaît pas les aspirations des veufs et des veuves. Il convient toutefois de les mettre au regard de la réflexion d'ensemble menée sur les pensions de droit direct, dont la maîtrise à moyen terme est nécessaire, compte-tenu des perspectives financières de nos régimes de retraite. Le coût pour la collectivité de ces mesures contraint le Gouvernement à se montrer attentif à ce qu'elles soient compatibles avec les impératifs financiers qu'il s'est fixés. Cependant, la loi portant diverses mesures d'ordre social, qui vient d'être adoptée par le Parlement, contient deux mesures relatives à la couverture maladie des veufs et des veuves. Ceux et celles d'entre eux qui ont élevé trois enfants ou plus, ou qui bénéficient de l'allocation de veuvage seront automatiquement affiliés à l'assurance maladie-maternité du régime général de la sécurité sociale. Les cotisations afférentes seront prises en charge par les organismes débiteurs des prestations familiales dans le premier cas et par l'aide sociale dans le second. Le rapport de la mission « retraites » présidée par M Cottave, remis au ministre des affaires sociales et de l'intégration en décembre 1991, avance plusieurs autres mesures favorables aux conjoints survivants. Le Gouvernement étudie avec soin toutes les hypothèses relatives à cette question complexe. À ce stade, il paraît difficile de prendre une position définitive. Cependant, il s'agit là, incontestablement d'un problème majeur pour nos concitoyens. Aucune solution partielle ne sera satisfaisante si elle ne s'inscrit pas dans un plan d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65821

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5781